

Doit la Corporation
à Pierre Surzenau, Savois.

Pour avoir été occupé, pendant treize jours, à inspecter
conjointement avec le Commiss.^{re} de Police, E. Cardinaud
des Cheminées dans le 2.^e district de la Ville
et dans le Faub.³ Trini, à raison de \$2 par jour \$20.⁰⁰

N^o Orléans le 19. Nov.^r 1810.

Je Certifie le présent Compte sincère, et
Véritable —

N^o Orléans ce 27^e Novembre 1816 —

Nu bon à payer l'ingt six piécettes Ed. Cardinaud

James Freret

P. Berceyenne

de crivoire de la ville payera à
M^r Suzanne la somme de
vingt six piastres, en tout de
compte en l'autre part.
Fait et passé le 3 Dec^r 1846.

Aug. Macarty maire

Je requiers
Souscription

Frais de police